

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1976)

Heft: 380

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXE

40 heures: premier débat

Mardi dernier, juste un jour après l'annonce du lancement d'une initiative pour les quarante heures par l'Union syndicale, premières passes d'armes sur le sujet à la Radio romande. Autour d'Albert Tille qui dirige le débat, G. Couteau, responsable romand de la Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole « patronal et libéral », et Jean Clivaz, secrétaire romand de l'USS; face à eux, dans les très confortables fauteuils bruns du studio vert du Journal de midi, un « public » représentatif, trié sur le volet pour l'occasion, qui devra, pendant les vingt minutes qui suivront l'affrontement des « vedettes », animer la confrontation.

La passe d'armes escomptée devient, au fil des minutes, un assez gentil face à face. N'étaient les questions mordantes d'A. Tille, le ton est bien à l'ambiance feutrée qui convient à des « partenaires sociaux » : manifestement à l'échelon des associations faîtières (reflété le plus souvent par la SDES), on est plus à l'aise sur le sujet qu'à la « base », tant du côté patronal (le représentant de Bobst ne fait pas autre chose que de refuser le principe des quarante heures) que du côté syndical (les voix de la FOBB et de l'Union PTT qui se font entendre sont beaucoup plus grinçantes que celle du porte-parole de l'USS).

Les points d'entente, d'ores et déjà mis à jour, et qui fonderont sans doute la panoplie des arguments distillés jusqu'à la votation du 5 décembre sur les quarante heures; MM. Clivaz et Couteau se trouvent

— d'accord pour rejeter du revers de la main l'initiative des POCH/LMR/PSA (J. Clivaz : « Un médicament administré à trop haute dose est dangereux »);

— d'accord pour comprendre le lancement de l'initiative syndicale comme un changement de cap dans les revendications des travailleurs (au-trefois on négociait sur les salaires, maintenant

l'accent sera mis sur la durée du travail; G. Couteau précise même, sans réaction de son interlocuteur : « Mais nous ne pourrons pas tout faire en même temps ! »);

— d'accord pour admettre que le lancement de l'initiative syndicale n'est pas la porte fermée aux négociations sur le sujet (J. Clivaz : « D'ici aux quatre ans qui nous séparent de la votation sur notre initiative, nous espérons que des progrès pourront être accomplis ! »).

La seule question en définitive sur laquelle les interlocuteurs ne se rejoignent pas : une diminution du temps de travail entraînera-t-elle une diminution de la productivité de l'économie ? M. Clivaz répond « non », mais il concède n'avoir pas fait les calculs adéquats; M. Couteau, lui, répond « oui », et se retranche derrière des chiffres partiels.

La radio a rempli sa mission. Espérons qu'elle n'a pas épuisé le sujet. Si le climat reste aussi irénique, les voix somme toute modestes des initiateurs du 5 décembre n'ont aucune chance de provoquer la véritable réflexion que l'enjeu du vote impose.

Le vrai groupe Hofer

A propos de notre liste des cinquante personnalités du groupe Hofer en Suisse allemande (DP 377, « Cinquante personnalités à l'affût »), une rectification, sur la base des indications envoyées par un lecteur attentif. Willy Sauser n'était pas, à l'époque, (30 janvier 1974, présentation du groupe Hofer) vice-directeur chez Bührle, mais bien aux Ateliers de construction Oerlikon (absorbés en 1968 par Brown Boveri. La nuance est-elle de taille ? demanderez-vous. Les pressions possibles sur la radio et la télévision à partir des postes de commande économiques et politiques tenus par ces Messieurs du groupe Hofer ne s'en trouveront pas diminuées ! Mais tout de même, Bührle a fait sa fortune dans les canons aériens et l'a consolidée dans la fabrication d'armement tous azimuts...

COURRIER

La fée électricité à toutes les sauces

Ces derniers jours, on a fait état dans la presse et à la radio de la journée d'information organisée par l'Association des sociétés d'électricité. Le thème général de cette séance était la substitution du pétrole par... l'électricité bien sûr et ceci même pour le chauffage des locaux.

Il me paraît important qu'il soit une fois dit clairement que l'utilisation de l'électricité pour le chauffage de locaux est une complète aberration à laquelle on ne devrait recourir que si tous les autres moyens de chauffage manquent. Pourquoi? La première raison fondamentale est d'ordre thermodynamique. Sans vouloir entrer ici dans les détails, elle découle du fait que toute transformation de l'énergie d'une forme noble (dite aussi à basse entropie) à une forme dégradée coûte quelque chose. L'électricité est probablement la forme la plus noble de l'énergie dont nous disposons, car elle permet des conversions avec des rendements très élevés comme, par exemple, dans un moteur. Utiliser cette énergie pour produire de la chaleur de chauffage pour locaux d'habitation, c'est-à-dire une chaleur très dégradée parce que très peu au-dessus de la température ambiante, est un non-sens du point de vue de l'économie énergétique.

La deuxième raison fondamentale est que le chauffage électrique renforce encore la tendance à la centralisation et, par suite, la dépendance de tous les citoyens d'un réseau de distribution et des centrales qui l'alimentent. Les inconvénients de cette centralisation à outrance sont multiples et, je présume, évidents. Je ne citerai qu'un aspect qui me paraît très important : le citoyen dépend de plus en plus, pour sa survie et son confort, de techniques sur lesquelles il n'a aucun moyen de contrôle, ne parlons pas de moyen d'action. Cela encourage une certaine passivité et mène finalement à une complète indifférence.

Les sociétés d'électricité veulent nous faire croire que l'électricité est le seul substitut possible au pétrole dans un avenir raisonnable. Et comme on ne peut plus faire beaucoup de barrages dans nos montagnes, on vous expliquera, avec des larmes dans la voix s'il le faut, qu'on va bien être obligé de construire des centrales nucléaires. C'est bien triste n'est-ce pas ma chère, mais il n'y a vraiment pas d'autre issue. Si on ne construit pas ces centrales votre confort est compromis, l'indépendance nationale galvaudée, et l'économie menacée d'effondrement.

Tout ceci n'est bien entendu que balivernes. Quand l'inévitable M. Babaianz (directeur de l'EOS) déclare que les contributions de sources comme le bois ou l'énergie solaire ne peuvent être que négligeables, il se garde bien de dire par rapport à quoi et pour qui. On peut par exemple constater que certaines communes ont des excédents de bois et qu'il serait préférable de les encourager à utiliser ce bois pour se chauffer plutôt que de le laisser pourrir dehors. Dans certains villages de campagne la possibilité de se chauffer au gaz de fumier *sans appoint d'autre source d'énergie*, est parfaitement réalisable dès maintenant et sans frais excessifs. Finalement on trouve sur le marché déjà aujourd'hui un très grand choix de collecteurs solaires à des prix abordables et la préparation de l'eau chaude sanitaire a fait ses preuves en Suisse sur bon nombre de maisons. Toutes ces technologies ont l'avantage de fournir l'énergie de manière parfaitement décentralisée et, par suite, avec un minimum de frais d'infrastructure.

On estime que le bois pourrait couvrir (sans déboisement) 10 % des besoins de chauffage *actuels* pour la Suisse. Pour les autres technologies évoquées une estimation quantitative de leur potentiel pour l'avenir proche est plus difficile. Mais pour le long terme, qui devrait être déterminant, leur contribution peut être aussi grande que l'on veut. Cela dépend uniquement de l'effort que l'on voudra bien investir pour les développer. Il ne faut pas oublier que le nucléaire a bénéficié pour

son développement d'investissements gigantesques aux côtés desquels l'effort fourni jusqu'à aujourd'hui pour développer les technologies n'est qu'un infiniment petit du deuxième ordre. Finalement, il importe de remarquer que le plus grand potentiel énergétique dont nous puissions disposer, et ceci immédiatement, est constitué par nos réserves de gaspillage. Les quelques efforts fournis par l'industrie pour réduire le gaspillage

se sont soldés par des succès retentissants. Je ne serais pas autrement étonné si cette réserve représentait à peu près la moitié de nos soi-disant besoins. Mais pour l'exploiter il faut aussi un effort. Cet effort serait, à mon avis, mieux placé que celui qui est fait actuellement par les sociétés d'électricité pour promouvoir l'aberrant chauffage électrique des locaux.

Pierre Lehmann

Après Plan-les-Ouates le nettoyage doit se poursuivre

Après l'*« affaire de Plan-les-Ouates »*, la Constitution genevoise pourrait se voir augmentée d'un nouvel alinéa interdisant aux maires, aux adjoints, aux conseillers administratifs d'être les fournisseurs des communes qu'ils dirigent... Deux députés socialistes, MM. Cristin et Grobet, ont en effet déposé un projet de loi qui permettra d'y voir plus clair en la matière. La mesure envisagée — qui devrait aller de soi — s'inscrit dans une politique de mise à jour et de salubrité minimale qui s'imposa petit à petit à Genève dès la fin de l'hégémonie radicale sur le gouvernement. L'opération de « nettoyage » fut lancée il y a une vingtaine d'années avec l'affirmation de l'incompatibilité entre le mandat de conseiller d'Etat et l'appartenance à titre privé à un conseil d'administration. Les réactions suscitées par les agissements de la filiale genevoise de la Dupont de Nemours, qui avait offert un siège d'administrateur au conseiller d'Etat radical Dutoit, facilitèrent la manœuvre.

Puis on en vint à l'incompatibilité entre l'appartenance à un conseil d'administration, un conseil de fondation dépendant des pouvoirs publics (banques, régies d'Etat, organisation d'assistance) et toute transaction commerciale avec l'institution en question.

Les unes après les autres, les possibilités de con-

fusion entre mandat public et affaires privées disparaissaient !

Si le projet socialiste passe la rampe, un seul secteur, mais important, restera à assainir : l'appartenance à une commission permanente devra être incompatible avec le gain d'une commande attribuée par l'exécutif dans le secteur de contrôle de ladite commission.

Les cas les plus frappants relèvent là, comme on pouvait s'y attendre, des secteurs de la construction et du développement, qui dépendent l'un et l'autre du dicastère des travaux publics. Les commissions, dans cette branche, se distinguent en effet par un conformisme facilement explicable lorsqu'on le met en rapport avec les mandats que certains de leurs membres, architectes ou entrepreneurs, reçoivent des autorités.

Et en réalité, quel contrôle un député-commissaire peut-il exercer, lui dont l'activité professionnelle dépend en partie du bon vouloir du conseiller d'Etat, du conseiller administratif dont il doit examiner les projets ?

« A contrario », on cite le cas d'un commissaire fort honorablement connu sur le plan professionnel qui, après avoir voté contre l'un ou l'autre des projets qui lui était présenté, ne reçut dès lors plus la moindre commande...

Cette confusion, il est vrai, sera difficile à éliminer : elle arrange les intéressés, elle facilite considérablement la tâche de l'exécutif. Reste à savoir si la crédibilité de l'action politique ne passe pas au moins par une plus grande transparence, là aussi !